
Date de Convocation

24/03/2026

Date d’Affichage

25/03/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

OBJET :

**Elections du SIDEN
SIAN : désignation d’un
Grand Electeur appelé à
constituer le collège
départemental ou
d’arrondissement au
titre de la « Défense
Extérieure contre
l’Incendie »**

L’an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Olivier TYTGAT, Hélène FOUACHE

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16

Vu les dispositions statutaires du SIDEN SIAN

Vu l’adhésion de la commune au SIDEN SIAN avec transfert de compétence « Défense Extérieure contre l’Incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN SIAN nécessite que, conformément aux dispositions vidées sous l’article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure contre l’Incendie » d’un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d’arrondissement. Ce collège a pour objet d’élire ses délégués au Comité du SIDEN SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l’ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1 :

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d’inscrits : 19
- Nombre de votant : 19
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Xavier GIRARD : 19 voix

Est élu Monsieur Xavier GIRARD, membre du conseil municipal d’ENNEVELIN, comme Grand Electeur appelé à siéger au collège départemental ou d’arrondissement ayant pour objet d’élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN SIAN au titre de la compétence « Défense Extérieure contre l’Incendie », l’ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

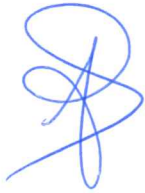
Article 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent l'élection à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 31 mars 2026,
Le Maire,
Xavier GIRARD

